COMMUNE DE
WATERLOO
Service Recette

Waterloo le 12 décembre 2025

Consultation – Règlement Général de Police – Règlements communaux – Règlements taxes et redevances – Budgets, Comptes et Modifications budgétaires.

N°2386

Nous vous informons que conformément aux dispositions des articles L1133-1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les documents repris en objet peuvent être consultés par le public.

- Le Règlement Général de Police, ainsi que les règlements communaux, à l'exception des règlements sur les taxes et les redevances, sont consultables du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 au service du Secrétariat général, situé au 1er étage de la Maison communale, rue Fr. Libert, 28.

- Les Règlements taxes et redevances sont consultables du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 au bureau de la Recette communale, situé au 1er étage de la Maison communale, rue Fr. Libert, 28.

- Les Budgets, Comptes et Modifications budgétaires sont consultables du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 au bureau de la Recette communale, situé au 1er étage de la Maison communale, rue Fr. Libert, 28.

Le Directeur général,

Fernand FLABAT.

La Bourgmestre,

Florence REUTER.